

# PROCÈS-VERBAL DU 06 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six Avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
	Murielle VILLATTE	Jean-Claude BADAIRE
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
28 Mars 2024	02 Avril 2024	Michelle PRUNEAU

## Décisions du Maire 2024

<b>2024-2</b>	Facture SICLI pour achat extincteurs et panneaux d'un montant de 350.80 € HT
---------------	--

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Janvier 2024 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2024 qui est adopté à l'unanimité sans observation et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance Michelle PRUNEAU.

### 2024-06-04-01 : Devis reprise de concessions dans le cimetière (tranche 2)

Des devis ont été établis pour la reprise d'une seconde partie des concessions dans le cimetière communal :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL PEZIN	Reprise de 18 concessions	15 436.66 €
<b>CCE FRANCE</b>	<b>Travaux de reprise de 18 concessions funéraires</b>	<b>12 780.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis de CCE FRANCE pour un montant de 12 780.00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val du Sully au titre du Fonds de Concours
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

### 2024-06-04-02 : Devis isolation logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire isoler le grenier du logement communal pour diminuer la perte de chaleur.

Plusieurs devis ont été établis :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SAS GIEN MATERIAUX	IBR monocouche 400mm 2.40 m <sup>2</sup>	1 831.38 €
SAS GIEN MATERIAUX	IBR monocouche 320mm 2.88 m <sup>2</sup>	1 447.77 €
<b>GEDIMAT</b>	<b>Feutre bâtiment 400mm</b>	<b>1 715.04 €</b>
GEDIMAT	Feutre bâtiment 300mm	955.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis de GEDIMAT pour un montant de 1 715.04 € HT

#### **2024-06-04-03 : Devis numérisation registre Etat-Civil**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que les registres d'état civil sont manipulés très régulièrement. La numérisation des registres est essentielle pour la conservation des registres et permettra d'améliorer le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes, par la réduction de la manipulation de registres souvent lourds et encombrants et une meilleure qualité de copie d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de retenir le devis de la société ADIC INFORMATIQUE qui fait partie du Groupe SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 1 292.00 € HT soit 1 550.40 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis

Des conseillers demandent à partir de quelles années la société reprend les registres. De 1910 à 2001.

#### **2024-06-04-04 : Devis PROCHASSON Création fossé La Colinière**

A la demande des propriétaires de La Colinière, se plaignant d'une coulée d'eau dans leur propriété, il est impératif de créer un fossé afin que cette eau soit évacuée de façon correcte.

Un devis de PROCHASSON a été établi pour un montant de 1 920 € HT

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis.

#### **2024-06-04-05 : Demande de subvention Saint-Florent Loisirs**

L'association Saint Florent Loisirs sollicite une subvention pour l'animation qui aura le Dimanche 23 Juin à l'occasion du vide grenier.

La prestation est un groupe de Jazz d'un montant de 1050 € TTC.

Le Conseil Municipal vote 8 pour et 1 contre, pour l'attribution d'une subvention de 650 €.

Un conseiller expose le fait qu'il n'est pas réellement nécessaire de faire venir un groupe de musique pour un vide grenier.

#### **2024-06-04-08 : Recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de CVM**

Monsieur le Maire explique au conseil le problème de CVM (chlorure de vinyle monomère) Rue de Rochefort et Route de Pierrefitte vers le lieudit « Les Maisons ».

CAP LOIRET (Conseil Accompagnement Projet) du Département, aura la mission de préparer un cahier des charges complet afin de recruter un maître d'œuvre qui aura la charge de remplacer les réseaux d'eau potable concernés par la problématique CVM.

Il convient de faire part à CAP LOIRET, du montant décidé à affecter aux travaux.

Ces travaux sont potentiellement aidables par la DETR et le département du Loiret (volet 3).

Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte la maîtrise d'œuvre par CAP LOIRET et envisage prioritairement de se lancer sur les travaux Rue et Chemin de Rochefort.

#### **2024-06-04-09 : approbation du compte de gestion 2023 commune**

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune, présenté par le Trésorier de Gien, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

#### **2024-06-04-10 : approbation du compte de gestion 2023 eau et assainissement**

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement, présenté par le Trésorier de Gien, pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

#### **2024-06-04-11 Vote du compte administratif 2023 de la commune**

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2023 pour la Commune, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur BADAIRE Jean-Claude, Maire, et sous la présidence de Madame PRUNEAU Michelle, doyenne d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de la Commune qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- **COMMUNE :**

Fonctionnement :

Excédent : 254 768.67 €

Investissement :

Excédent : 56 223.62 € Augmenté des restes à recouvrer de 7 323.20 € pour un montant

total de 63 546.82 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

**2024-06-04-12 Vote du compte administratif 2023 de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2023 pour l'eau et l'assainissement, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur BADAIRE Jean-Claude, Maire, et sous la présidence de Madame PRUNEAU Michelle, doyenne d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de l'eau et l'assainissement qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

• **EAU-ASSAINISSEMENT :**

Fonctionnement : **Excédent : 186 806.47 €**  
Investissement : **Excédent : 308 360.46 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

**2024 -06 -04-13 affectation des résultats 2023 en 2024 : budget commune**

Le compte administratif 2023 de la Commune présentant un **excédent de fonctionnement de 254 768.67 €** et un **excédent d'investissement de 56 223.62 € (Augmenté des restes à recouvrer de 7 323.20 € pour un montant total de 63 546.82 €)**

Le Conseil décide d'affecter la somme de **56 223.62 € au compte 001 en investissement** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et la somme de **254 768.67 € en fonctionnement.au compte 002** « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

**2024 -06 -04-14 affectation des résultats 2023 en 2024 : budget eau et assainissement**

Le compte administratif 2023 de l'Eau et l'Assainissement présentant un **excédent de fonctionnement de 186 806.47 €** et un **excédent d'investissement de 308 360.46 €**.

Le Conseil décide d'affecter la somme de **308 360.46 € au compte 001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » **en investissement**, et la somme de **186 806.47 € au compte 002** « résultat de fonctionnement reporté » **en fonctionnement** du Budget Primitif Eau et Assainissement 2024.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

**2024 -06 -04-15 vote des taux des impôts directs locaux de 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**Le Conseil municipal**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions

**DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.65 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.63 %
- (- cotisation foncière des entreprises : 0 %)

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

**2024 - 06-04-16 - tableau des subventions 2024 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2024 ont été présentées puis examinées par la Commission des Finances.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2024.

ASSOCIATIONS ORGANISMES	MONTANT 2024
LIGUE NATIONALE CANCER	150 €
CLIC du Val d'Or	100 €
SOINS à DOMICILE (SSIAD)	150 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
SNADS2	50 €
SULLY-ESPOIR	125 €
SAPEURS POMPIERS	200 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	200 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
CŒURS ENDORMIS	150 €
COMITÉ DES FETES	600 €
SAINT FLORENT LOISIRS	650 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 475 €</b>

#### **2024 –06 -04-17 budget primitif commune 2024**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2024** de la Commune, qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : 601 086.87 €
- Investissement dépenses et recettes : 317 228.44 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

#### **2024 – 06-04-18 budget primitif eau-assainissement 2024**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2024** de l'Eau et de l'Assainissement, qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : 281 037.97 €
- Investissement dépenses et recettes : 344 602.40 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Transfert du pouvoir de police de la publicité** : Monsieur le Maire informe le conseil que le Président de la Communauté de Communes du Val de Sully a refusé le transfert du pouvoir de police de la publicité.

**SDIS point sur les dépenses incendies** : Le SDIS est venu contrôler les 2 aires d'aspiration Rue du Bois aux Merles, il y aurait 2 améliorations à prévoir : Mettre un arrêté pour le calage de l'engin et un panneau fond rouge écriture blanche à l'endroit du point d'aspiration « RESERVE INCENDIE n° 5010 » + revoir la profondeur au point d'aspiration, et peindre la plaque ronde en bleu + ajouter un panneau rouge écriture blanche « n°5016 »

**PLUI zones urbanisables** : Monsieur le Maire informe que suite à la réunion pour le PLUI ; les décisions pour les zones constructibles sont toujours en attente.

**Aménagement provisoire Rue des Affilards** : Suite à la réunion avec la DRD, des chicanes provisoires seront installées mi-Avril pour faire ralentir les voitures.

**Projet école** : le projet de l'école présenté par l'architecte CHOLET est à revoir suite aux diverses possibilités (agrandissement ou aménagement).

**SICTOM** : Monsieur DELANNOY fait un compte-rendu de la dernière réunion du SICTOM : pas assez de tri de fait par les personnes, les poubelles jaunes auront un impact par foyer de 20 € (seulement pour les personnes qui ont un bac) il y aurait 26 levées / an pour les poubelles jaunes. Les personnes qui ont une carte pour la colonne d'ordures ménagères n'auront pas de poubelles jaunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h38.

Michelle PRUNEAU  
Secrétaire de séance



Jean-Claude BADAIRE  
Maire

